

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	5
Votants	9

Présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEURE Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle,

Absent(s) excusé(s) représentés : Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. MERLINO Bernard), Mme EYMARD Laurence (pouvoir à Mme BONETY Myriam), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle), Mme MISTRE Suzie (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. GARCIA Jean (pouvoir à LEBouc Nathalie).

Absent(s) excusé(s) : M. NOUVEL Yannick.

Secrétaire de séance : Monsieur MERLINO Bernard

Objet : Adhésion et signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vaucluse.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de COTELUB et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues. La CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans. La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivités(s) et la CAF. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de service aux familles. Le volet financier de la CAF de Vaucluse sera prolongé et précisé par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La CAF contractualise la CTG avec l'intercommunalité de COTELUB et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en orientation permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

POUR : 12 (GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEURE Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, BLANC Chantal, EYMARD Laurence, MISTRE Suzie GARCIA Jean).

CONTRE : 2 (RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure).

ABSTENTION : 0

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

APPROUVE le principe de la convention territoriale globale signée avec la CAF de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention Territoriale Globale pour 2023-2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20230522-0102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

à l'encre 25/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



010/2023

AUTORISE monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Maire,
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,
B. MERLINO



Envoyé en Préfecture le
Reçu en Préfecture le
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20230522-0102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

